


CLUB ASSO EMPLOI 93 – LES OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR



ORGANISATEUR(S) : COMITÉ DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DE SEINE-SAINT-DENIS / PROFESSION SPORT ET LOISIRS FRANCILIEN

THÈME : LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

 Initiation

 Gratuit

 2h

 Présentielle

PUBLIC / CONDITIONS D'ACCÈS

Tout public bénévole, pas de condition particulière d'accès

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Vous êtes responsable et/ou nouvellement élu(e) d'une association et vous êtes souvent amené(e) à vous interroger sur la fonction d'employeur ?

Cette réunion sera l'occasion de répondre à toutes les questions que vous pouvez vous poser en tant que dirigeant(e) d'une association.

Au programme :

- Respecter le droit du travail et la convention collective
- L'obligation de l'employeur en matière de santé et de sécurité au travail
- Le DUERP : l'organisation de la prévention des risques professionnels et la rédaction du document unique d'évaluation des risques professionnels
- Former et suivre ses salariés
- Les accompagnateurs sur la thématique RH

DATE(S) DE LA FORMATION

26 septembre 2024
18h30

LIEU DE LA FORMATION

32 Rue Delizy
Hall 2
93500 Pantin

POUR S'INSCRIRE

- 0676099905
- clubassoemploi@cdos93.org
- <https://bit.ly/3XLhQLp>

STRUCTURE FORMATRICE

- Comité départemental olympique et sportif de Seine-Saint-Denis
- Voir la présentation de cette structure